

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

Par courrier réceptionné le 28 avril 2023, Madame Davina FAUA a démissionné de son mandat de conseillère municipale. En conséquence, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'action sociale et des familles fixant les modalités de remplacement des membres du CCAS, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus par le conseil municipal.

En effet, le dépôt lors de la précédente désignation intervenue le 27 avril 2021, d'une seule liste comportant un nombre de candidats égal au nombre de sièges ne permet pas de faire appel au suivant de liste.

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres du conseil municipal habilités à siéger au conseil d'administration du CCAS de la Ville sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Enfin, dès lors que ce même article prévoit expressément que le scrutin est secret, le conseil municipal ne peut pas décider à l'unanimité de lever le vote à scrutin secret.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS dans les conditions exposées ci-avant.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Maire,  
  
Sonia LA GARDE





VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
<b>02.06.2023</b>	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
<b>02.06.2023</b>	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
		Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	: 38	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	: 52	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(14 procurations)		M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.



DELIBERATION N° 2023/581

désignant des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 8 JUIN 2023

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 123-8 et R. 123-9,

VU les lettres de démission de Madame Davina FAUA et de ses deux suivants de liste réceptionnées le 28 avril 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/65 du 1<sup>er</sup> juin 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du conseil d'administration du **Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa**, présidé par le Maire ou le vice-président élu au sein du conseil d'administration :

-	Mme Chantal BOUYE
-	Mme Muriel GERMAIN
-	M. Alexandre MACHFUL
-	Mme Janine BAJON
-	Mme Charlotte THAIWE
-	Mme Stéphanie PAIMAN
-	M. Brice VIRIAMU-HURSTEL

ARTICLE 2 /

La délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2021/420 du 27 avril 2021 désignant des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nouméa est abrogée.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



**Kimberley BARONI**

Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
TOUTES DIRECTIONS	-	12
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

**12 JUIN 2023**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DESIGNATION REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS DE LA VILLE DE NOUMEA

---

Date de transmission de l'acte : 19/06/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 19/06/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-581-bis ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230608-2023-581-bis-DE

---

Date de décision : 08/06/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.2. CCAS